



Fiche d'aide
à la substitution
FAS 0

Présentation des fiches d'aide à la substitution des cancérogènes (FAS)

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

Quand faut-il utiliser les FAS ?

Lorsqu'un agent chimique cancérogène est utilisé par l'entreprise dans l'activité indiquée dans la fiche d'aide à la substitution.

À qui s'adressent les FAS ?

Les fiches d'aide à la substitution (FAS) sont principalement destinées aux chefs d'entreprises (dont les PME ou TPE), aux chargés de prévention et aux médecins du travail.

À quoi servent les FAS ?

Les fiches d'aide à la substitution indiquent des solutions de substitution techniquement possibles, que cela soit par changement de procédé ou de produit. Elles peuvent orienter l'employeur sur les recherches complémentaires à mener pour adapter la solution de substitution à ses exigences spécifiques. Elles peuvent ainsi permettre à une entreprise de répondre aux exigences de la réglementation en matière de substitution d'un agent cancérogène.

Les fiches sont limitées à des solutions de substitution (produits et/ou procédés) représentant de moindres risques pour la santé des salariés. Elles ne sont pas forcément exhaustives.

Les fiches d'aide à la substitution sont des outils qui participent à la prévention des cancers professionnels.

Comment s'en servir ?

Chaque fiche d'aide à la substitution est établie pour un produit à substituer et un domaine d'activité donné ou une tâche spécifique. Par exemple, la FAS 2 concerne la substitution du perchloroéthylène utilisé dans les activités de Nettoyage à sec, et la FAS 13 concerne la substitution de l'hydroquinone dans les métiers de l'impression lors de la préparation de plaques offset.

Le classement (avéré ou suspecté) du produit à substituer figure dans l'en-tête de chaque FAS. Il correspond à la classification la plus contraignante établie soit par l'Union européenne soit par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Pour connaître les deux classements, se reporter à la liste des agents cancérogènes figurant dans la FAR 0.

Chaque fiche propose également une sélection de ressources complémentaires (documentation INRS, liens utiles).

Comment se présente une FAS ?

Une fiche d'aide à la substitution se décline en général en 3 ou 4 paragraphes :

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr

- **Description de l'utilisation du produit à substituer** : ce paragraphe est destiné à décrire l'utilisation du produit à substituer dans le domaine d'activité concerné et au poste considéré.
- **Avis sur la substitution** : il s'agit du point de vue des auteurs sur les possibilités de mise en œuvre de la substitution (conditions de réalisation, limites...).
- **Substitution de produit** : il s'agit de la liste de produits de substitution existants, effectivement mis en œuvre par des entreprises, accompagnée de commentaires techniques et toxicologiques.
- **Substitution de procédé** : il s'agit de la liste et de la description de procédés de substitution existants effectivement mis en œuvre par des entreprises, accompagnée de commentaires techniques et toxicologiques.

Comment faire une remarque sur la collection des FAS ?

Il est possible pour tout lecteur de poser une question sur une FAS existante, de proposer l'ajout d'une solution de substitution, ou de faire une suggestion de nouvelle fiche. Pour ce faire, il peut contacter le service [questions-réponses](#) de l'INRS.

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Liste des fiches FAR et FAS disponibles et téléchargeables sur le site de l'INRS

<http://www.inrs.fr/actualites/nouvelles-far-fas.html>

Fiche de présentation des fiches d'aide au repérage des cancérogènes (FAR 0)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%200>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 0 • Mise à jour octobre 2019



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr